



Ambassade de Madagascar en France

VISA TRANSFORMABLE EN LONG SEJOUR

TRAVAILLEURS EXPATRIES

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa transformable en long séjour dûment rempli et signé personnellement par le demandeur (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- Deux photos d'identité récentes format 3,5cm x 4,5 cm ni photocopiées ni scannées ;
- Un passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après de la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossiers.
- **Contrat de travail visé par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales auprès de l'EDBM**
- Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et le Statut de la Société
- Photocopie de la pièce d'identité du Gérant de la Société
- **Autorisation d'emploi délivré par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales auprès de l'EDBM**
- **N.B : l'attestation de dépôt ne sera pas acceptée**
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original)
- Attestation de changement de résidence délivrée par la mairie en France
- Une copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable
- Droit : 49 €

N.B : le paiement s'effectue (uniquement) par chèque libellé à l'ordre de l' « Ambassade de Madagascar »

Horaires : (du lundi au vendredi)

- Accueil physique (Dépôt de dossier/renseignements) : 9h à 13h
- Accueil téléphonique : 9h à 13h
- Retrait des passeports : 9h30 à 12h30

Délai de traitement : 3 jours ouvrés

Transformation du visa en carte de résident (DEMARCHE OBLIGATOIRE)

Arrivant à Madagascar, vous disposez d'un délai d'un (01) mois pour effectuer la demande de carte de résident auprès du Ministère de l'Intérieur, ***Service d'immigration et d'émigration***. En effet, vous devriez fournir les mêmes documents avec un autre casier judiciaire original de moins de 3 mois.

Remarques :

- Veuillez prendre note que la délivrance d'un visa est conditionnée à la remise des documents et au paiement des droits ci-dessus.
- Seul l'Ambassade pourrait délivrer le visa transformable et il doit être établi avant le départ du demandeur ;
- L'Ambassade se réserve le droit de convoquer tout demandeur pour un entretien personnel et de réclamer les justificatifs complémentaires ;
- . Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Demande par courrier :

Il faut **prévoir au moins 15 jours avant la date de départ pour toutes les demandes envoyées par courrier**. En dehors de ce délai, vous êtes prié de venir déposer directement à l'Ambassade. N'oubliez pas de joindre une enveloppe chronopost pour le retour de votre passeport en remplissant la partie destinataire.

Contact :

- Email : visasmadagascar@yahoo.fr
- Tél : 06 47 53 66 88
- Adresse postale : Ambassade de Madagascar, 04 avenue Raphaël 75016 – PARIS

Site web : www.ambamad-paris.fr